ID: 073-217300045-20230307-D2023034-DE

Berger Levrault

D 2023-034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 7 mars, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE.

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 3 mars 2023.

Présents: Odile CHALAMEL, Marc FLEURY (arrivé à 21 h 40), Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN,

Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Céline ROCH EUVRARD

Absent:/

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Assistent à la réunion : Christophe MAREC, Laetitia ACHARD

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrage exprimés : 9

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Blancs : 0

Abstentions : 1

Objet: Occupation du domaine public par un commerçant.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2112-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire à titre précaire et révocable,

Considérant que ces autorisations ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumises au paiement d'une redevance,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les conditions d'occupation du domaine public par un commerçant :

- Deux emplacements délimités sont proposés suivant les semaines :
 - Semaine paire : place de la fruitière au chef-lieu
 - Semaine impaire : place après le rond-point à Aillon-Margériaz 1000
- Redevance mensuelle forfaitaire de 25 € pour une installation une fois par semaine sans électricité.
- Le commerçant remplira une demande d'autorisation et fournira les documents demandés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ces conditions et autorise Le Maire à signer les actes correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Maire, Serge TICHKIEWITCI